



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	17

Le lundi 27 mai 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 23 mai 2024

### DELIBERATION

N° 127/2024

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, Michel BRAUN.

**ABSENTS :** Julia BONNET, Jérôme BOUERI, André IPERT, Danielle GASTALDI

### OBJET :

Demande de subvention  
dans le cadre des amendes  
de police

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Julia BONNET à Karine BOETTI, Danielle GASTALDI à Michel BRAUN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

**Rapporteur :** Daniel GIORDAN, 2<sup>ème</sup> Adjoint

**Monsieur Daniel GIORDAN** informe que la préfecture des Alpes-Maritimes a confié au Département la répartition d'une dotation « amendes de police » relative à la circulation routière. Cette dotation est attribuée aux communes et groupement de communes de moins de 10 000 habitants compétents en matière de voirie communale, de transports en commun et de pars de stationnement.

Cette aide va permettre à la commune de Breil-sur-Roya de co-financer les travaux pour l'installation de bornes escamotables afin d'assurer la sécurité des piétons autour du lac.

Le montant de cette opération est de 84 871,20 € HT.

**Monsieur Daniel GIORDAN** propose de solliciter l'aide du Département, dans le cadre des amendes de police, à hauteur de 30% du montant total HT, et à nouveau l'aide du Département, dans le cadre des aides aux collectivités sur la prévention et la sécurité sur la voie publique, à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subventions au Département.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à lancer cette opération.

**INDIQUE** que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

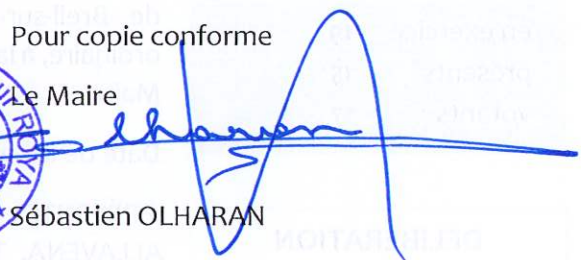


Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

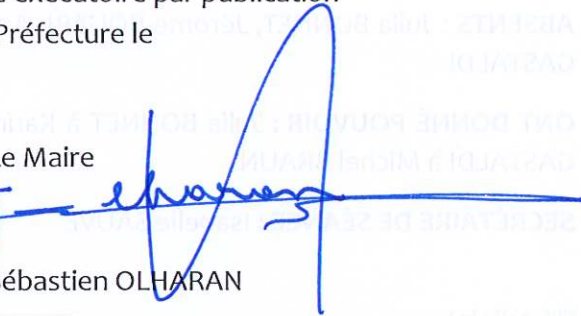


Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN







Ville de  
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : INSTALLATION DE BORNES ESCAMOTABLES

**DEPENSE :**

Montant 84 871,20 € HT

**RECETTES :**

**DÉPARTEMENT 30%** 25 461,36 €

*(Dans le cadre de la Dotation Amendes de police 2024)*

**DEPARTEMENT 50%** 42 435,60 €

*(Dans le cadre des aides aux collectivités sur la prévention et la sécurité sur la voie publique)*

**PART COMMUNALE 20%** 16 974,24 €

TOTAL TTC : 101 845,44 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 27/05/2024



Le Maire,

Sebastien OEHARAN